

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 194/2025 AUX ETABLISSEMENTS HEVI FACILITIES.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition d'équipements informatiques et mobiliers de bureau pour le compte des services de la pêche et élevage dans 26 provinces de la RDC, lot 1 et lot 2, conclu avec le Ministère de pêche et Elevage, pour un montant total hors taxe de dollars américains trois millions huit cent vingt-deux mille neuf cent nonante-un, quatre centimes (USD 3 822 991,4) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains vingt-six mille sept cent soixante, nonante-quatre centimes (USD 26 760,94), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 25/09/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Me. Claude ZEMBE MBATI

Directeur Général